

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 MAI 2021

**Le conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand siège en
séance extraordinaire ce 17 mai 2021 à 19 h
par voie téléphonique.**

Sont présents à cette téléconférence : Clémence Nadeau et Sylvie Gingras, conseillères ainsi que Jean-Claude Gagnon, Jean-Paul Pelletier et Pierre-Alexandre Simoneau, conseillers formant quorum sous la présidence de Yves Charlebois, maire. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par voie téléphonique : Sylvie Tardif, secrétaire-trésorière et Dominic Doucet, directeur général.

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant le décret numéro 660-2021 du 12 mai 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 21 mai 2021;

Considérant l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication à la condition que cette séance soit publicisée dès que possible;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie téléphonique.

En conséquence, il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie téléphonique et que l'enregistrement audio de la présente séance soit disponible sur le site Internet de la municipalité.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Yves Charlebois, maire

ORDRE DU JOUR

1. Démission du chargé de projet en urbanisme et environnement
2. Embauche d'un chargé de projet en urbanisme et environnement
3. Bell Canada - demande de consentement municipal
4. Acte de vente à Sogetel - lots 525-5-1-P et 520-5-2
5. Bail d'occupation du domaine hydrique
6. Période de questions
7. Levée de la séance

2021-05-156

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Sylvie Gingras et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-05-157 Démission du chargé de projet en urbanisme et environnement

Il est proposé par Sylvie Gingras et résolu d'accepter la démission de M. Jérémy William comme chargé de projet en urbanisme et environnement ainsi qu'inspecteur en bâtiments et environnement pour l'application des règlements d'urbanisme à compter du 7 mai 2021. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-05-158 Embauche d'un chargé de projet en urbanisme et environnement

Attendu que le poste de chargé de projet en urbanisme et environnement est vacant;

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand a procédé à l'affichage d'un poste de chargé de projet en urbanisme et environnement;

Attendu que le processus de sélection a été effectué par le comité de sélection, lequel recommande l'embauche de M. Antoine Tardif;

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu :

Que monsieur Antoine Tardif soit nommé à ce poste le 31 mai 2021 pour une période d'essai de six mois, selon les conditions approuvées par le conseil et énumérées dans le document « accord des conditions d'engagement », conditionnellement à l'obtention de tous les documents demandés à l'article 6.2.8 dudit document et la signature du formulaire RGI-7.1.1 tel que demandé à l'article 7.1 du document intitulé « Règles de gestion interne » et d'autoriser le directeur général et le maire à signer les documents.

Que M. Antoine Tardif soit nommé inspecteur en bâtiments et environnement pour l'application des règlements d'urbanisme.

De nommer M. Antoine Tardif, substitut au fonctionnaire responsable de l'émission des permis et certificats en cas d'empêchement d'agir de la firme 9398-1686 Québec inc. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-05-159 Bell Canada - demande de consentement

Il est proposé par Sylvie Gingras et résolu d'autoriser Bell Canada à procéder à des travaux d'ajout de câbles de fibre optique sur toron existant sur une distance de 1100 mètres sur le 6^e Rang entre la route de Vianney jusqu'au 319 6^e Rang ainsi qu'à la pose de nouveaux torons et de fibre optique sur une distance de 450 mètres sur le lot 527A-P, canton d'Halifax. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-05-160 Acte de vente à Sogetel - lots 525-5-1-P et 520-5-2

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu ce qui suit :

Que la présente résolution remplace la résolution 2021-05-153;

Que la municipalité de Saint-Ferdinand vend à Sogetel inc. un terrain sur la rue Principale connu et désigné comme une partie du lot 525-5-1 et le lot 520-5-2 au cadastre officiel du Canton d'Halifax, circonscription foncière de Thetford;

Que cette vente soit faite pour un prix de 24 074,20 \$ plus les taxes applicables, s'il y a lieu, payable comptant lors de la signature de l'acte notarié;

Que l'acheteur devienne propriétaire du terrain à compter de la signature de l'acte de vente avec possession immédiate;

Que cette vente soit faite avec la garantie légale et comme franc et quitte de toute dette;

Que toutes les répartitions relatives notamment aux taxes soient faites en date de l'acte de vente notarié;

Que les frais et honoraires de l'acte de vente, de leur publicité et des copies pour toutes les parties soient payables par Sogetel inc.;

Que la municipalité demeurera seule responsable du maintien, de l'inspection, de l'entretien, de la modification, du remplacement et de la réparation de la conduite d'égout pluvial traversant l'immeuble et de ses équipements connexes;

Que le maire Yves Charlebois et le directeur général Dominic Doucet soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Ferdinand cet acte de vente à intervenir, à y stipuler toutes clauses et conditions qu'ils jugent à propos et dans l'intérêt ou au nom de la municipalité, de même qu'à tous autres documents nécessaires ou utiles pour donner effet à la présente résolution. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-05-161

Bail d'occupation du domaine hydrique - marina

Attendu que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, direction de la gestion du domaine hydrique de l'État, a établi que le type de droit nécessaire à la régularisation de l'occupation exercée sur le domaine hydrique de l'État pour l'exploitation d'une marina est le bail ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Ferdinand projette des travaux d'agrandissement de la marina sise dans le lac William;

Attendu qu'un plan préparé par M. Tony Fournier, arpenteur-géomètre, démontre une portion du domaine hydrique de l'État qui doit faire l'objet d'un bail émis en faveur de la Municipalité de Saint-Ferdinand;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Gingras et résolu d'autoriser le directeur général, Dominic Doucet, à signer, pour et au nom de la Municipalité de St-Ferdinand, le bail avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques visant la location d'une partie du domaine hydrique de l'État pour la marina comportant des débarcadères, une dalle de béton, une rampe de mise à l'eau en béton ainsi qu'un bassin de mouillage et de joindre un plan démontant l'emplacement de la portion du domaine hydrique qui sera loué à la Municipalité. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Aucune question

2021-05-162

Clôture de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Clémence Nadeau et résolu que la présente séance soit levée à 19 h 07. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Maire

Secrétaire-trésorière

Je, Yves Charlebois, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.